

**Thibault, Guillaume**

**De:** Thibault, Guillaume  
**Envoyé:** 27 janvier 2017 10:44  
**À:** Benameur, Fariel (RTFT)  
**Objet:** Renseignements complémentaires - Réponses à la 1ere série de questions et commentaires

Bonjour Mme Benameur,

Vous trouverez dans ce courriel une question à répondre ainsi que des engagements à prendre pour rendre l'étude d'impact sur le programme de dragage recevable.

Question:

1- À la réponse R1, il est indiqué que de nouvelles bennes ont été expérimentées pour le minerai fin et que de nouveaux modèles de bennes seront aussi expérimentés au cours des 2 prochaines années pour les autres types de minerai. RTFT doit préciser les types de modèle de bennes dont il est question ainsi que leurs caractéristiques.

Engagements:

2- À la réponse R1, RTFT s'est engagé à réaliser un suivi des matières en suspension (MES). Lors de ce suivi, RTFT doit s'engager à arrêter temporairement ses travaux advenant un dépassement de plus de 25 mg/L de la concentration naturelle de MES à 100 M.

3- La réponse R24 n'est pas claire au sujet de la période de restriction des travaux. RTFT doit s'engager à ce qu'aucun travaux de dragage ne soient effectués pendant la période de restriction pour le poisson, soit du 1er mars au 1er septembre de chaque année.

4- Certains experts ont des inquiétudes par rapport aux herbiers situés en aval du quai de RTFT. Afin d'obtenir davantage d'information sur la dynamique sédimentaire du secteur, l'initiateur doit déposer, avant l'étape d'analyse environnementale du programme, les rapports de suivi rattachés à l'herbier A qui a été construit à titre de compensation lors des travaux d'agrandissement du quai de la compagnie.

5- À titre d'information, puisque le secteur des travaux est susceptible d'être fréquenté par des espèces ayant un statut fédéral en vertu de la loi sur les espèces en péril, RTFT devrait contacter le gouvernement fédéral afin de s'assurer que les travaux seront conformes à leurs exigences.

6- RTFT doit s'engager à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat du ministre annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. (Pour l'instant la date de signature de la lettre mandat est prévue au plus tard le 16 février, veuillez m'aviser si vous ne pensez pas être en mesure de produire le résumé pour cette date, nous regarderons alors avec le BAPE la possibilité de repousser le mandat prévu le 25 février de quelques semaines).

7- Pour finaliser la recevabilité de l'étude d'impact, RTFT va devoir nous transmettre une lettre attestant que les différents documents électroniques qui nous ont été transmis sont conformes aux documents papier.

Vous pouvez répondre à ces demandes par une lettre qui pourra nous être transmis en version originale papier et en pdf.